

# VILLE DE CARCASSONNE

N° D'ORDRE 186

## DECISION DU MAIRE

En application de la délibération du Conseil Municipal du 3 juillet 2020, et de l'article L.2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales

### CONVENTION POUR LA MISE A DISPOSITION GRATUITE DE LOCAUX MUNICIPAUX Pour Madame Laurence BOISSENIN

\*\*\*

CHAPELLE DES DOMINICAINES –  
17, Rue de Verdun

La Commune de Carcassonne met à la disposition de Madame Laurence BOISSENIN – 14 rue de METZ – 34620 PUISSEGUIER, la Chapelle des Dominicaines, sis 17 rue de Verdun à Carcassonne.

La présente mise à disposition est consentie à titre précaire du **lundi 13 septembre** au **lundi 27 septembre 2021**.

La location est consentie à titre gratuit, la Commune prendra en charge les fluides (eau, gaz, électricité).

Le preneur s'engage à prendre les assurances nécessaires (responsabilité civile, incendie, vol).

La présente convention a pour but de fixer les modalités de cette mise à disposition, **sous réserve des règles sanitaires en vigueur.**

Il convient d'autoriser Monsieur le Maire à signer et à exécuter tout acte ou document lié à intervenir.

Carcassonne, le

29 JUL. 2021

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-211100698-20210729-decision21186-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/07/2021

Affichage : 29/07/2021

Le Maire  
Gérard LARRAT

Le Maire  
Gérard LARRAT

